



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 04/04/2023

N/Réf. : BXL21342_706_PUN
Gest. : GM
V/Réf. : 2043-0513/02/2022-020PU
Corr: Anne Totelin
NOVA : 04/PFU/1828203

BRUXELLES. Rue Jacques Jordaens, 34 (arch. O. VAN RYSELBERGHE et H. VAN DE VELDE)
(= partiellement classé comme monument : façades et toiture, certaines parties de l'intérieur : le hall d'entrée et la cage d'escalier, en ce compris le vitrail qui l'éclaire, l'escalier de service, la disposition des espaces intérieurs)
PERMIS UNIQUE : Rénover, restaurer et relooker l'ensemble du bâtiment de l'Hôtel de Brouckère

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 17/03/2023, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 29/03/2023, concernant la demande sous rubrique.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 04/12/1997 a classé comme monument les façades et la toiture, ainsi que certaines parties de l'intérieur (le hall d'entrée, la cage d'escalier – en ce compris le vitrail qui l'éclaire – l'escalier de service et la disposition des espaces intérieurs) de l'Hôtel de Brouckère, sis rue Jacob Jordaens, 34 / angle rue de Crayer à Bruxelles.



© GoogleEarth

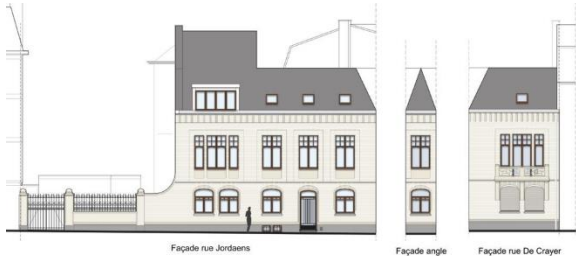
La présente demande fait suite à l'avis conforme défavorable¹ émis par la CRMS en sa séance du 17/08/2022 sur une première version du projet. Pour répondre à cet avis défavorable, plusieurs aspects du projet ont été revus, notamment en ce qui concerne les finitions et la décoration des intérieurs (cages d'escalier). Plutôt qu'une rénovation 'contemporaine' misant sur le contraste, la philosophie d'intervention a dorénavant comme objectif la préservation maximale des éléments protégés et, dans la mesure du possible, la restitution des décors et finitions d'origine. Des

¹ https://crms.brussels/sites/default/files/avis/694/BXL21342_694_PUN_Jordaens_34_DeBrouckere.pdf

études historique et stratigraphique complémentaires ont ainsi été menées pour documenter l'aspect originel des façades et des cages d'escalier.

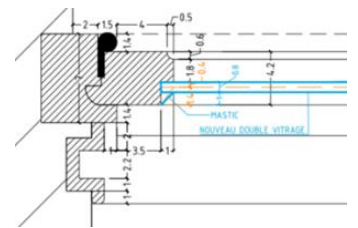
Concrètement, le projet amendé propose :

Pour ce qui concerne les façades :



Façades projetées -extr. du dossier de demande

- le décapage et la remise en vernis des châssis et le remplacement des ouvrants métalliques par des ouvrants en bois conformes à la situation d'origine;
- l'intégration d'un vitrage isolant dans les châssis existants. Des détails attestent de la faisabilité de cette intervention et un calcul des valeurs U écarte le risque de déporter la condensation sur les murs. Les impostes qui comprennent encore du vitrage étiré d'origine sont exclues de cette opération



Intégration vitrage isolant -dans châssis ex. - extr. du dossier de demande

en vue de conserver ces vitrages ;

- la conservation/restauration des volets en bois et leur remise en peinture selon les résultats de l'étude stratigraphique (ton gris-brun). Les deux volets en PVC existants seront remplacés par des volets en bois selon le modèle d'origine ;
- la restitution de la teinte d'origine de la corniche sur base de sondages stratigraphiques (étude à compléter) ;
- le décapage et la mise en peinture (finition noire brillante) des ferronneries et de la porte d'entrée selon la conclusion de l'étude stratigraphique

A noter également que le projet de mise en lumière des façades, qui avait été proposé dans le dossier initial et avait fait l'objet d'un avis défavorable de la CRMS, a été abandonné au profit d'un simple remplacement des dispositifs existants.

pour ce qui concerne l'intérieur (restauration cages d'escalier):

- la remise en peinture des portes de la cage d'escalier principale selon les conclusions de l'étude stratigraphiques (portes peintes en 3 teintes). Les portes du second étage seront repeintes de la même manière bien qu'elles ne présentaient qu'une seule teinte à l'origine.
- aucune information n'ayant pu être retrouvée à propos des finitions des murs des cages d'escalier, il est proposé de poser un papier peint de ton clair sur les murs de la cage d'escalier et du hall d'entrée;
- le revêtement de sol d'origine de la cage d'escalier principale n'ayant pas pu être identifié, un tapis plain de couleur s'accordant avec les teintes restituées au niveau des boiseries est proposé;
- les radiateurs en place (modèles contemporains) sont maintenus, et peints dans une couleur proche de celle du papier peint prévu sur les murs, afin de les rendre les plus discrets possible ;
- les dispositifs d'éclairage ne seront pas renouvelés, l'étude historique n'ayant pas permis de documenter les dispositifs d'éclairage d'origine



Restauration de la cage d'escalier principale - coupe extr. du dossier de demande

Avis de la CRMS

La CRMS se réjouit de l'évolution positive du projet qui répond aux remarques formulées dans son avis défavorable et qui permettra de mettre en valeur le bien tout en renouant avec ses caractéristiques architecturales d'origine et en restituant, là où c'est possible, les finitions d'origine. Dès lors, elle émet un avis favorable sur la demande moyennant les conditions suivantes :

- de manière générale, la DPC doit être associée aux sondages encore à effectuer et valider les propositions qui devront se fonder sur les résultats. Des essais et échantillons des nouvelles finitions devront être systématiquement réalisés et approuvés par la DPC.

Façades :

- la finition texturée actuelle du vitrage du châssis de fenêtre F00.05 (à gauche de la porte d'entrée) et de l'imposte de la porte d'entrée doit être maintenue;
- la CRMS demande d'apporter un soin particulier à l'homogénéité d'ensemble pour donner suite à la restauration des châssis (assurer une teinte identique pour les pièces renouvelées et restaurées) ;
- les ferronneries ne peuvent pas être sablées à blanc afin de conserver les couches picturales historiques. L'intervention se limitera au décapage des parties non-adhérentes, à la suppression des éventuels épatements, à une légère préparation des surfaces et à la restitution de la couche documentée la plus ancienne.

Intérieur :

- plutôt que de peindre les portes du 2^e étage de la cage d'escalier principale en trois teintes (sur le modèle des autres portes), il convient de respecter le résultat des sondages stratigraphiques et de peindre ces portes dans la teinte documentée (finition monochrome) ;
- mis à part pour les châssis qui retrouveront une finition vernie (extérieure et intérieure) conforme à la situation d'origine, la CRMS demande de ne pas décaper à blanc les autres boiseries comme prévu par le cahier des charges, mais de conserver les couches picturales historiques ;
- la cimaise présente en haut du mur au 1^{er} étage est de facture récente. La CRMS demande de la déposer. Le papier peint sera donc posé jusqu'au haut du mur à ce niveau ;
- dans la cage d'escalier principale, le tapis ne peut pas couvrir toute la largeur des marches et contremarches. Il convient de laisser visible une partie du bois des marches d'escalier ;
- si des sondages complémentaires (prévus en cours de chantier) confirment la présence d'un linoléum sur les marches de la cage d'escalier secondaire, on envisagera de restituer une telle finition sur base d'échantillons à soumettre à l'approbation préalable de la DPC ;
- des sondages stratigraphiques doivent encore être effectués en partie supérieure des murs et sur le plafond de la cage d'escalier principale pour vérifier l'éventuelle présence de décors d'origine. Si de tels décors étaient mis à jour, ils doivent être soigneusement documentés et préservés ;
- enfin, la CRMS encourage le remplacement des dispositifs d'éclairage non-originels dans la cage d'escalier principale par des modèles plus qualitatifs et s'intégrant mieux dans l'ensemble.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président

c.c. à : atotelin@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be